

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 – NUMÉRO 05

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEPS (FEC-CSQ)

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL PRÉVU À LA CLAUSE 7-1.02
(ANNÉE 2006-2007)

PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL

En vertu de la clause 7-1.02, les parties nationales déterminent les montants à distribuer en perfectionnement et identifient les collèges bénéficiaires.

Pour l'année 2006-2007, les parties nationales s'entendent sur la répartition des montants disponibles selon les critères suivants :

FEC

1. Nombre total d'enseignantes et d'enseignants : 1 203,56 (cf. page 3)

2. Fonds provincial de perfectionnement :

- Total des ETC 2005-2006 x 45,00 \$

$$1\,203,56 \times 45,00 \$ = 54\,160,20 \$$$

TOTAL : 54 160,20 \$

3. Le nombre de points de chaque collège est fonction de la pondération qui lui est attribuée (cf. page 3).

4. Valeur à chaque point, pour l'ensemble des collèges bénéficiaires :

$$\frac{\text{Somme à distribuer}}{\text{le nombre total de points}} = \frac{54\,160,20 \$}{765,67} = 70,736 \$$$

5. Les parties conviennent que les collèges bénéficiaires du fonds de perfectionnement provincial de même que les montants qui leur sont alloués sont ceux présentés dans les tableaux ci-dessous :

COLLÈGES BÉNÉFICIAIRES				
	Nombre d'ETC	Pondération	Points	Montant (x 70,736 \$)
Champlain-Lennoxville	69,12	1	69,12	4 889,27 \$
Drummondville	156,16	1	156,16	11 046,13 \$
Victoriaville	125,24	1	125,24	8 858,98 \$
Matane	77,16	5	385,80	27 289,95 \$
Matane-Amqui	5,87	5	29,35	2 076,10 \$
TOTAL			765,67	54 160,43 \$

6. Pour l'année 2006-2007, les montants à répartir entre les établissements dont les syndicats sont affiliés à la FEC/CSQ sont établis en fonction de l'allocation des ressources allouées à chaque établissement pour l'année 2005-2006 et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nombre total d'ETC alloué à l'enseignement régulier ⁽¹⁾	
Établissements dont le syndicat est affilié à la FEC	Total d'équivalent à temps complet (ETC) 2005-2006
Bois-de-Boulogne	192,82
Champlain – Lennoxville	69,12
Drummondville	156,16
Gérald-Godin	77,09
Matane	77,16
Matane-Amqui	5,87
Sainte-Foy	500,10
Victoriaville	125,24
TOTAL	1 203,56

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montreal, ce 13^e jour du mois de avril 2007.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)



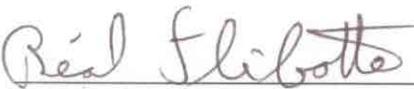
Diane Brien, représentante
Fédération des cégeps


Jocelyne Drouin, représentante MELS

POUR LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS DE CÉGÉPS (FEC-CSQ)



Mario Beauchemin, président



Réal Flibotte, vice-président


Hugues St-Pierre, conseiller technique

⁽¹⁾ Document préparé par la Direction générale du financement et de l'équipement, sur la base des informations au 3 janvier 2007.